

Crise sanitaire : voici comment les vaccins fonctionnent selon l'OMS

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'une série de ressources en langage simple qui expliquent le quoi, le comment et le pourquoi des vaccins. Cette ressource, « Comment les vaccins fonctionnent-ils? », répond aux questions suivantes :

Quelle est la réponse naturelle de l'organisme aux bactéries, virus et autres agents pathogènes?

Comment les vaccins aident-ils la réponse naturelle de notre corps?

Qu'est-ce que l'immunité collective?

Cette ressource est disponible en arabe, cantonais, anglais, français, russe, espagnol et portugais.

Pour accéder au contenu, cliquez sur :
https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/how-do-vaccines-work?gclid=EAIaIQobChMIgcj-gcHY8gIVy8CWCh1kmAVQEAAAYAiAAEgIrQ_D_BwE

Bénin: Trois personnes en détention provisoire pour

trafic de carnet de vaccination

Trois personnes dont un agent de santé ne sont plus libres de leurs mouvements depuis ce mardi 14 septembre 2021.



C'est une information de Frissons Radio qui indique que ces personnes sont poursuivies pour trafic de carnet de vaccination de la Covid-19. Les mis en cause ont été écoutés hier par le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Porto-Novo.

Leur procès est prévu pour 29 novembre prochain. Avis donc à tous ceux qui commettent ces actes de fraudes consistant à falsifier les carnets de vaccination Covid-19. Affaire à suivre

Covid-19 au Bénin: un cadre du ministère de la santé épinglé pour trafic de carnets de vaccination

Le trafic de carnets de vaccination anti-covid a visiblement le vent en poupe au Bénin. Après l'arrestation de plusieurs dont des agents de la santé, un cadre en service au ministère de la santé vient de rejoindre le lot.



La répression contre les actes de fraudes autour des carnets

de vaccination suit son cours au Bénin. Après l'arrestation de Major du centre de santé de Saint-Michel à Cotonou, c'est le tour d'un cadre du ministère de la Santé.

Le Sieur Kiki Charles n'est plus libre de ses mouvements depuis ce vendredi 24 septembre 2021. En effet, ce cadre du ministère de la santé en service à l'Agence des infrastructures sanitaires des équipements et de la maintenance a été épinglé pour son implication dans une affaire de trafic de carnets de vaccination anti-Covid rapporte le quotidien Le Potentiel.

La même source précise qu'il est gardé à la Brigade Economique et Financière (BEF) en attendant d'être présenté au procureur près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme CRIET.

Covid-19 au Bénin : les gardes-malades dans le viseur du vaccin

Dans une note circulaire en date du 24 Septembre 2021, le Directeur National de la Médecine Hospitalière, Dr Ange D. DOSSOU invite les responsables hospitaliers à ne donner accès aux hôpitaux qu'aux gardes-malades ayants présentés leurs carnets de vaccination Covid-19.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de la Covid-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les directeurs d'hôpitaux que les gardes-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination

(Covid-19).

Le Dr Ange D. DOSSOU invite par cette note circulaire les directeurs d'\\'hôpitaux à prendre des mesures idoines pour sa mise en œuvre effective à partir de sa date de signature.

En tout état de cause, avertit le Directeur Nationale de la Médecine Hospitalière, des équipes de supervisions seront déployés sur le terrain pour vérifier le respect de cette prescription.



Santé au Bénin : un paracétamol dangereux dans les pharmacies

Les comprimés du paracétamol fabriqués par le laboratoire JIANGXI XIERKANGTAI PHARMACEUTICAL Co.,Ltd interdit de consommation.



C'est l'essentiel qu'on peut retenir du communiqué de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (l'ABRP).

En effet, c'est à l'issue de l'analyse des échantillons prélevés sur toute l'étendue du territoire national que l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) a conclu que ce médicament est impropre à la consommation.

Par ailleurs, le communiqué en date du 05 octobre signé du Docteur Youssounon Chabi, directeur de l'ABRP invite les établissements pharmaceutiques et autres structures sanitaires à retirer de leur Stock, les comprimés du lot et à les retourner sans délai aux sociétés de grossistes-repartiteurs pour les dispositions qui s'imposent.

Rappelons que le paracétamol, aussi appelé acétaminophène, est un composé chimique utilisé comme antalgique et antipyrétique, qui figure parmi les médicaments les plus communs, utilisés et prescrits au monde.

Couverture Santé Universelle : la PSSP-Bénin et l'association Bénin Santé+ s'activent

La Plateforme du Secteur Sanitaire Privé (PSSP) du Bénin et l'association BÉNIN SANTÉ+ organisent du 8 au 13 Novembre 2021 au palais des congrès de Cotonou la deuxième édition du salon Bénin Santé 2021. A travers cette grande rencontre des acteurs du secteur sanitaire privé et public du Bénin, la PSSP Bénin et l'association Bénin Santé + vous invitent à explorer la voie du dialogue public-privé pour mieux construire la Couverture Santé Universelle et le développement du Bénin.



Après le succès de la première édition, la Plateforme du secteur sanitaire privé (PSSP) et BENIN SANTE +, organisent le salon « BÉNIN SANTÉ 2021 », sous le coparrainage des Ministres de la santé et des Affaires sociales. Cet événement qui est à sa deuxième édition, vise particulièrement à donner aux acteurs du secteur sanitaire privé et public l'opportunité : d'identifier les défis de la participation du secteur privé à la Couverture Santé Universelle et de proposer des solutions formulées en recommandations ; d'identifier et de valoriser

les interventions du secteur privé non sanitaire pour la santé de leur personnel, de leurs familles et des populations environnantes ; de répertorier les stratégies contribuant à un impact fort sur les performances du système sanitaire et d'organiser des partenariats avec la diaspora béninoise, pour la mise en place du « Hub diagnostic Bénin Santé ».

A cet effet, la PSSP-Bénin et l'association Bénin Santé+ déroulent lors des journées Bénin Santé 2021, autour du thème « Contribution du secteur privé à la réalisation de la Couverture Sanitaire Universelle au Bénin », des ateliers de formation destinés aux médecins, étudiants et aux intervenants paramédicaux qui répondent aux enjeux de la santé publique.



Une diversité de formations à découvrir

Le premier module de formation portera sur le « Syndrome d'Apnée du Sommeil ». Une formation à l'issue de laquelle, les participants obtiendront les connaissances pratiques sur le syndrome d'apnée du sommeil et des techniques de réalisation et d'interprétation des enregistrements de sommeil pour finir par les cas particuliers des enfants. Au nombre des formateurs se trouvent:

Dr MONTEYROL Pierre-Jean – Chirurgien ORL et Cervico-Facial (France)

Pr Wassi ADJIBADI – Titulaire ORL/CCF FSS/UAC (Bénin)

Pr Gildas AGODOKPOSSI – Titulaire Pneumo-Phtisiologie FSS/UAC (Bénin)

Le second module de formation portera sur les « vertiges ». Les participants à cette formation obtiendront les connaissances pratiques sur la pathologie vertigineuse et ses méthodes d'exploration. Les formateurs à ce niveau sont le Dr Catherine VIDAL – ORL & Directrice de Recherche CNRS – Paris (France), Dr Josias SOHINTO – ORL & Chirurgien Cervico-facial Clinique les Mélodies (Bénin) et Pr

François AVAKOUDJO – ORL (Bénin)

Quant au troisième module de formation, il portera sur la \\\'\'\'\' Qualité et Sécurité des soins en Gastro-entérologie\\\'\'\'\' . Il permettra aux participants d\\\'\'\'\'obtenir des connaissances sur les méthodes de prévention du cancer du côlon et sur l\\\'\'\'\'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients. Cette formation sera assurée par Dr Olivier SPATZIERER – Hépto Gastro-Entérologue Ancien interne des Hôpitaux de Paris (France) et le Pr Jean SEHONOU – (Bénin)

Le quatrième module de formation portera sur \\\'\'\'\' L\\\'\'\'\'hémogramme : Tout ce que vous devez savoir ?\\\'\'\'\' . Une Master Class qui permettra de travailler sur des cas cliniques. Le Pr Akoko KINDÉ GAZARD – Ancienne ministre de la santé, médecin spécialiste en parasitologie-mycologie et Professeur titulaire à la Faculté des Sciences et Santé de l\\\'\'\'\'Université d\\\'\'\'\'Abomey-Calavi (Bénin) et le Dr Romaric MASSI – Médecin spécialisée en hématologie (Bénin) vont l\\\'\'\'\'assurer.

Le cinquième module de formation portera quant à lui sur \\\'\'\'\'Principes de la juste antibiothérapie empirique\\\'\'\'\' ». À cette occasion, les participants obtiendront des connaissances pratiques sur l\\\'\'\'\'antibiothérapie et sur les méthodes de prévention de la résistance aux antibiotiques. Pour cette énième formation, le Pr ATTINSOUNON Cossi Angelo, Infectiologue, PHU, CHUD BA (Bénin) et le Dr Lucien DOSSOU-GÉTÉ – Infectiologue à la Clinique Louis Pasteur à Porto-Novo (Bénin) seront aux commandes.

Le sixième module de formation portera sur La pose d\\\'\'\'\'un KT périphérique en toute sécurité. En effet cet acte est réalisé plusieurs milliers de fois par jour dans notre pays à plusieurs patients. La 2e thématique abordée est la sécurité du soignant et des autres malades lors des soins aux patients ayant la covid-19\\\'\'\'\' ».

À l'issue de celle-ci, les participants obtiendront des connaissances pratiques sur les méthodes d'amélioration de la qualité et la sécurité dans la pose des KT périphériques pour limiter les infections liés aux soins. Les compétences seront aussi renforcées pour améliorer la sécurité du soignant et des autres patients à l'occasion des soins au malade de COVID-19.

Et ce serait sous la supervision de M. Benjamin MIDOMIDE, infirmier diplômé d'Etat clinique Louis Pasteur(Bénin) ; du Dr Mariano FANDE, Médecin praticien à la clinique Louis Pasteur et au Programme Santé de Lutte contre le Sida (Bénin); et du Dr Abibata TABE, DNMH au ministère de la Santé (Bénin).

A noter que la vision de cette activité converge avec la volonté du gouvernement du Bénin de garantir une Couverture Sanitaire Universelle (CSU) à tous les béninois.

Si vous souhaitez participer à ce grand événement, bien vouloir vous inscrire à travers ce lien www.benin-sante.org/inscription/

Megan Valère SOSSOU

**SANTÉ REPRODUCTIVE AU BENIN :
IPAS en collaboration avec le
ministère de la santé,
sensibilise les leaders**

communautaires du Zou

La salle de réunion de la mairie de Zakpota a servi de cadre, ce vendredi 14 Mai 2021, à un atelier de dissémination des résultats de l'évaluation stratégique sur les grossesses non désirées, les avortements et la contraception au Bénin.



Megan Valère SOSSOU

Afin de mieux communiquer sur les problèmes qui entravent une bonne qualité de soins aux femmes et aux filles au Bénin, IPAS Francophone Afrique et son partenaire Rutgers à travers son projet « Sa santé, ses choix » en collaboration avec la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME) et de la Direction de la Recherche, de la Formation et de la Médecine Traditionnelle (DRFMT) du ministère de la santé a organisé un atelier à la salle de réunion de la mairie de Zakpota.

Objectif, diffuser les résultats de l'évaluation stratégique sur les grossesses non désirées, les avortements et la contraception au Bénin dans les communautés ciblées avec les jeunes, les chefs religieux et les dirigeants.

Dans son message de bienvenue aux participants, Merveille AYIHONTON, Assistante de Programme pour IPAS Francophone Afrique, a rappelé le contexte qui soutient l'organisation de l'atelier soulignant qu'en vertu de leur rôle de garant dans la communauté, ils sont appelés à accentuer la sensibilisation.

Au nombre d'une trentaine, les participants à cet atelier composé des leaders des religions endogènes et exogènes (prêtres de couvents, les pasteurs évangélistes, maître catéchiste) ont suivi avec attention la présentation faite à cet effet.

L'éducation sexuelle, une solution aux grossesses non désirés et avortements non sécurisés.



Tout en se basant sur les résultats de l'évaluation stratégique sur les grossesses non désirées, les avortements et la contraception au Bénin, Diane LANCHOESSI, épidémiologiste à l'Agence Nationale des Soins et Santé Primaires, après avoir déroulé les problèmes qui continuent d'entraver la prise de conscience sur les grossesses non désirées, les avortements et la contraception au Bénin, a invité ses hôtes à partager les informations avérées et apprises à cet atelier avec leurs communautés respectives. Tout en les recommandant de planifier leur vie sexuelle en fonction de leurs moyens de subsistance.

Elle a pour finir exhorté les participants à partager la bonne information sur les grossesses non désirées, les avortements non sécurisés et les contraceptions, faisant savoir que l'éducation à la santé sexuelle ne saurait être uniquement l'affaire des femmes.

Des participants prêts à partager l'information avec leurs communautés

Selon Grégoire AKOHOU, Pasteur d'une congrégation chrétienne à Za-Tanta, un village de la commune de Zakpota, cet atelier vient à point nommé dans un contexte où les grossesses non désirées et les avortements sont récurrents. Il affirme être mieux aguerri pour partager la bonne information au grand bonheur de l'avenir des femmes et des jeunes filles.

Comme le Pasteur AKOHOU, le Chef coutumier et Tradi praticien, Azizanon AKPALI venu du village de Tindji-Kpozoun est convaincu que cette stratégie utilisée par l'IPAS en associant les leaders religieux portera ses fruits. Car, promet-il des séances de restitution seront mises en place pour élargir les savoirs acquis au cours de l'atelier à toute la communauté.

Pour l'Assistante du programme IPAS, Merveille AYIHOUNTON, l'objectif de l'atelier a été à priori atteint en raison de la participation active des leaders communautaires et des cas de témoignages évoqués par les participants. Des preuves qui à en croire l'Assistante du Programme IPAS, renforcent la nécessité

de passer à l'éducation à une bonne santé sexuelle des femmes et des jeunes filles.

Etant donné que les femmes constituent 52 pour cent de la population, il y a tout l'intérêt à garantir à cette partie de la population la meilleure santé. Car, fait elle remarquer, la santé de reproduction est une question cruciale qui devrait figurer dans toutes les actions qui se mènent de part et d'autre dans la société.

Dans son cri de cœur, Merveille AYIHOUNTON, souhaite que les maris aussi puissent coopérer avec leurs femmes pour l'éducation sexuelle des filles et que l'éducation des filles ne soit pas seulement l'apanage des femmes. Il y va de l'épanouissement des jeunes filles mais aussi de l'émancipation de la femme dans la société a-t-elle ajouté.

Rappelons que l'IPAS est une organisation à but non lucratif internationale qui vise à mettre un terme aux décès et handicaps évitables découlant des grossesses non désirées et d'avortements non sécurisés.

Des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE engendre une mort massive des produits halieutiques à Glazoué

Dans la note N°5H/863/CG/SG/SASSC/SA signée pour ordre du Maire, par le Premier adjoint au Maire, Dieudonné S. AGBARA, ce 1er juillet 2021, le Maire de la commune de Glazoué alerte ses populations sur un fait de pollution.

Comptant sur l'esprit de responsabilité de chacun et de tous

pour préserver la santé publique, l'autorité communale porte à la connaissance de ses populations, que l'ouverture de vanne du bassin de rétention des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE dans le fleuve Ouémé engendre la mort massive des produits halieutiques (poissons et autres), que les populations riveraines consomment et commercialisent dans les localités et marché de la commune de Glazoué.

Par conséquent et dans le souci de préserver leur santé, le Maire invite les populations à s'abstenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, de la consommation, de l'achat et de la vente des produits halieutiques issus de cette mort massive et faire large diffusion autour d'elles en abordant les risques encourus à cette fin.

En attendant que nous n'allions sur le terrain pour mesurer l'ampleur des dégâts ci-dessus énoncés et vu la complexité du réseau hydrographique dans le département des collines, nous appelons à une vigilance de toutes les populations des communes du département des collines.

Rappelons que la loi 2010-44 du 24 Novembre 2010 sur la gestion de l'eau en son article 52 interdit, « ...les actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou d'affecter leur diversité biologique, sont réglementées et, dans le cas échéant, interdites ». Toute action contraire à l'une de ces dispositions est punie par la loi, d'une peine d'emprisonnement de deux (02) mois à douze (12) mois et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à deux (02) millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Dans le viseur de la loi se trouvent, l'épandage de produits chimiques, les rejets de substances toxiques, le déversement d'eaux usées et le dépôt d'immondices ou de déchets domestiques ou industriels.



Communiqué de l'autorité communale

Pollution dans les Collines : Une quantité importante de liquide inflammable dans le fleuve Ouémé

Le département des Collines qui ne s'est pas encore remis d'une situation d'ouverture de vanne du canal des eaux usées dans le fleuve ouémé par une société sucrière, est une fois de plus attaqué.



En effet, le Samedi 03 Juillet 2021, nos confrères de l'Agence Bénin Communication des Collines, nous informaient d'une présence inquiétante de liquide inflammable dans un des affluents du fleuve ouémé au large de Logozohè, commune de Savalou.



Il s'agit d'un camion transportant de liquide inflammable qui allait dans le sens de Logozohè. Ce dernier s'était vu renverser dans le fossé près de la rivière. Conséquence, une quantité importante de liquide inflammable se retrouve dans la rivière. A en croire notre source, la situation a eu lieu suite à l'éclatement du pneu devant côté non chauffeur du camion.



Une pollution sanitaire et environnementale de plus qui mérite enquête et justice.

Entretien avec Liliane Marie Julie AGBO, Chirurgienne Dentiste sur les problèmes bucco-dentaires



La
sa
nt
é
bu
cc
o-
de
nt
ai
re
es
t
un
as
pe
ct
es
se
nt
ie
l
de
no
tr
e
bi
en

-
êt
re
gé
né
ra
l,
so
uv
en
t
né
gl
ig
é.
No
us
av
on
s
eu
l'
op
po
rt
un
it
é
de
di
sc
ut
er
av
ec
le
Dr

·
Li
li
an
e
Ma
ri
e
Ju
li
e
AG
BO
,
Ch
ir
ur
gi
en
ne
De
nt
is
te
de
ha
ut
ra
ng
,
cl
as
sé
e
nu
mé
ro

87
de
l'
Or
dr
e
Na
ti
on
al
de
s
Ch
ir
ur
gi
en
s -
De
nt
is
te
s
du
Bé
ni
n,
po
ur
ex
pl
or
er
le
s
ca
us

es
de
s
ma
la
di
es
bu
cc
o-
de
nt
ai
re
s,
le
s
pr
ob
lè
me
s
co
ur
am
me
nt
re
nc
on
tr
és
,
et
le
s
mo

ye
ns
de
pr
év
en
ir
et
de
ma
in
te
ni
r
un
e
bo
nn
e
sa
nt
é
bu
cc
o-
de
nt
ai
re
.

Le Dr. AGBO souligne que les maladies bucco-dentaires ne se limitent pas seulement aux dents, mais englobent également d'autres composantes de la bouche, notamment les tissus de soutien, la langue, les muqueuses et les glandes salivaires. Une mauvaise hygiène buccale est souvent la principale coupable, favorisant l'accumulation de plaque dentaire et la

prolifération de bactéries cariogènes. D'autres facteurs incluent de mauvaises habitudes alimentaires, la consommation excessive de sucres ou d'acides, un brossage agressif, le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogues, ainsi que certaines conditions médicales et médicaments.

Selon le Dr. AGBO, la prévalence des problèmes bucco-dentaires varie en fonction de l'âge des patients. Les caries dentaires sont omniprésentes, touchant aussi bien les enfants que les adultes et les personnes âgées. En plus des caries, les adolescents et les adultes peuvent souffrir de problèmes de gencives liés à une mauvaise hygiène buccodentaire. Des lésions muqueuses, des problèmes parodontaux et, plus rarement, des lésions tumorales bénignes et malignes sont également observés. Les traumatismes faciaux, souvent dus à des accidents de la route, constituent une autre préoccupation.

Le Dr. AGBO insiste sur l'importance de la santé bucco-dentaire pour notre bien-être général. Elle encourage la pratique d'habitudes hygiéno-diététiques appropriées, notamment un brossage des dents deux fois par jour, l'utilisation de dentifrice fluoré, et l'attention portée à la langue. Elle recommande également des bains de bouche sans alcool pour maintenir une hygiène buccodentaire optimale. Une alimentation équilibrée, la limitation des sucres et des aliments acides, ainsi qu'une vigilance accrue en cas de maladies sous-jacentes, sont également conseillées. En outre, une visite annuelle chez le dentiste, complétée par un détartrage tous les six mois, est essentielle pour une santé bucco-dentaire optimale.

Le Dr. AGBO rappelle que les problèmes bucco-dentaires ne s'améliorent pas d'eux-mêmes. Toute douleur, aussi mineure soit-elle, doit être examinée par un dentiste, car elle peut indiquer une pathologie bucco-dentaire avancée. Les patients ne devraient pas attendre que la douleur devienne insupportable, car cela peut entraîner des complications

coûteuses et graves.

Pour ceux qui vivent dans des régions où l'accès aux spécialistes dentaires est limité, le Dr. AGBO recommande une stricte adhésion aux règles d'hygiène buccodentaire. Elle souligne que la prévention est essentielle et encourage les personnes à consulter un dentiste dès les premiers signes de douleur ou d'inconfort. Dans de telles situations, un déplacement vers un spécialiste dentaire est souvent nécessaire, car il n'y a pas de solution ou de remède miracle pour les problèmes bucco-dentaires.

La conversation avec le Dr. Liliane Marie Julie AGBO met en lumière l'importance cruciale de la santé bucco-dentaire et l'impact qu'elle peut avoir sur notre bien-être général. La prévention, la vigilance et une attention précoce aux problèmes dentaires sont essentielles pour maintenir des sourires sains et une qualité de vie optimale.